



LIBERTE POUR LYDIENNE YEN EYOUM

Notre consoeur franco-camerounaise Lydienne YEN EYOUM a été interpellée le 11 janvier 2010 aux motifs de la perception d'honoraires indus payés par l'Etat camerounais.

Son crime : déplaire ou contrarier le pouvoir dictatorial du Président camerounais Paul BIYA. Lydienne YEN EYOUM clame son innocence avec constance.

Depuis plus de trois ans elle est incarcérée dans des conditions inhumaines et arbitraires, en violation des droits les plus élémentaires.

Par un arrêt sans renvoi en date du 19 mars 2013, la Cour de cassation, censurant un arrêt de la chambre de l'Instruction de la Cour d'appel de Paris, a déclaré recevable la plainte avec constitution de partie civile déposée par les avocats de Lydienne YEN EYOUM pour actes de torture et détention arbitraire.

Le SAF en appelle urgemment aux plus hautes autorités de l'Etat français pour obtenir la libération sans délai de Me Lydienne YEN EYOUM et lui apporter enfin l'aide et le soutien qui honorent un Etat démocratique et respectueux des droits fondamentaux.

Fait à Paris le 13 avril 2013